



JÉRÔME BOGAERT
MEMBRE DU COMITÉ ÉDITORIAL,
ASSOCIÉ HARMONY AVOCATS

La cagnotte fiscale, mais quelle cagnotte fiscale ?

Selon les premiers résultats donnés par l'INSEE le 26 mars 2018, le déficit public de la France pour 2017 s'établit à 59,3 milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB. En 2016, cette proportion était de 3,4 %. La baisse paraît donc significative, au point que la Commission européenne devrait prochainement annoncer que la France n'est désormais plus concernée par la procédure de déficits excessifs ouverte en 2009 à son encontre, et que certains en sont même venus à évoquer le retour de la « cagnotte fiscale ».

Si l'on ne peut que se réjouir de cette évolution favorable pour notre pays, il ne faut toutefois certainement pas tomber dans une euphorie béate, car ce seul chiffre est surtout le reflet d'une amélioration conjoncturelle plus que d'une tendance structurelle à la décline.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder de plus près l'évolution des dépenses, qui ont encore atteint 56,6 % du PIB en 2017, contre 56,5 % l'année précédente. Compte tenu de la croissance soutenue enregistrée, cela signifie que celles-ci ont globalement augmenté de 2,5 %, alors que cette hausse avait été contenue à 1 % en 2016. Plus symptomatique encore, les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, augmenté de 2,2 %, tandis que leur hausse ne dépassait pas 0,7 % en 2016.

En réalité, si le niveau de déficit a pu être ainsi ramené à des proportions un peu plus raisonnables, c'est donc uniquement grâce à une accélération des recettes plus rapide que celle des dépenses : elles ont en effet connu une croissance de 4 % en 2017, alors que leur hausse n'avait pas dépassé 1,4 % en 2016. Cette tendance est particulièrement sensible s'agissant des rentrées d'impôt sur le revenu et le patrimoine (+5,2 % contre +0,6 % l'année précédente), de TVA (+ 7,6 milliards d'euros contre + 2,8 milliards d'euros en 2016) ou encore de cotisations sociales perçues (+3,5 % contre +1,3 % en 2016).

Ces chiffres traduisent donc une réalité beaucoup moins enthousiasmante que certains aimeraient le laisser croire. Tout d'abord, cette amélioration en trompe-l'œil ne survivra pas à une nouvelle détérioration de la conjoncture, inéluctable à moyen terme, si des réformes plus structurelles permettant d'amorcer une réelle diminution des dépenses ne sont pas mises en œuvre et n'ont pas commencé à produire leurs effets d'ici-là. Mais aussi, et peut-être surtout, il faut souligner que le poids des prélèvements obligatoires s'est encore accru en 2017, passant de 44,6 % en 2016 à 45,4 % du PIB en 2017 ! Même en neutralisant l'effet de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés, l'augmentation atteint encore 0,5 %... Et ce alors même que la moyenne s'établissait à 40 % du PIB au sein de l'Union européenne et à 41,3 % dans la zone euro en 2016, selon Eurostat.

Concrètement, ce niveau déjà très élevé de prélèvements implique que la marge de manœuvre est nulle en matière de recettes, sous peine de provoquer un nouveau « ras-le-bol fiscal ». Et ce d'autant plus que l'accélération est vertigineuse en la matière : selon l'INSEE elle-même, ce taux est déjà passé de 30 % en 1959 à plus de 45 % aujourd'hui ! À de tels niveaux, l'un des devoirs impérieux de nos gouvernants est de préserver coûte que coûte ce fragile équilibre entre consentement à l'impôt et construction budgétaire pour faire face à nos priorités et sauvegarder, au moins en grande partie, notre modèle social.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que la dette brute consolidée en valeur nominale de la France, au sens du traité de Maastricht, atteint encore 97 % du PIB à fin 2017, contre 83,5 % dans l'Union européenne à 28 et 89,2 % en zone euro en 2016 selon Eurostat ; et que la moyenne de la zone euro en termes de déficit public en 2016 ne dépassait pas 1,5 % du PIB. Le chemin est encore long et semé d'embûches avant de pouvoir parler de « cagnotte fiscale ». ●

finance & gestion

La revue d'échanges des dirigeants financiers

N°360

JUIN 2018 - 24 €

La filière

Performance manager : challenges et évolution



PORTRAIT P. 16

Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance